

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL174

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« peuvent bénéficier »

le mot :

« bénéficient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.